



Piton St Leu, le 13/06/2023

La Provisseure du Lycée STELLA

à

Parents d'élèves de classe de

SECONDE AÉRONAUTIQUE

Objet : Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) du 31 OCTOBRE au 15 DÉCEMBRE 2023

Madame, Monsieur,

Durant l'année scolaire 2023-2024, votre enfant sera intégré en classe de Première de la section Aéronautique du lycée Stella. Il devra effectuer une Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) du 31 octobre au 15 décembre 2023, soit 7 semaines.

Ces PFMP (plus communément appelées « stages ») doivent se dérouler dans l'industrie aéronautique à La Réunion ou en Métropole.

Le lycée Stella se charge de répartir les élèves dans les entreprises partenaires de La Réunion et de la Métropole, en fonction de l'offre et des compétences à développer.

À La Réunion, les entreprises pouvant accueillir les élèves sont déjà déterminées et leur nombre est limité. Nous prospectons actuellement les entreprises en Métropole.

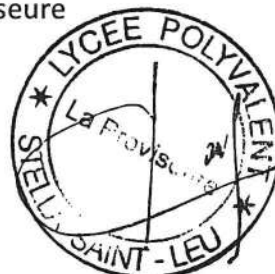
La répartition définitive des élèves se fera par le Professeur Principal à la rentrée d'août 2023.

Dans le cadre de ces stages en entreprise hors académie de La Réunion, le lycée Stella se charge de déposer le dossier de demande d'aide auprès du Rectorat, de la Région et de LADOM, pour financer les voyages et les hébergements des élèves.

Une liste de documents à fournir **impérativement** à la rentrée d'août 2023 est jointe à ce courrier. Ces documents sont obligatoires pour le montage des dossiers.

Durant ce stage, votre enfant devra conserver une attitude responsable et professionnelle. Envers l'entreprise qui l'accueille : assiduité, professionnalisme, respect des horaires, respect du règlement intérieur. Envers son hébergement : respect des règles d'occupation et du matériel mis à disposition.

Mme Sophie GAUDÉ,
Provisseure



Quelques éléments de l'organisation de la PFMP en Métropole

Voyages :

Le lycée Stella se charge des voyages (Participation de LADOM pour les ayants droits).
Départ prévu le dimanche 29 octobre et arrivée à destination le lundi 30 octobre 2023.
Début du stage le mardi 31 octobre et fin du stage le jeudi 14 décembre 2023.
Départ de Métropole le vendredi 15 décembre et arrivée à La Réunion le samedi 16 décembre 2023.

Hébergement et déplacements :

Le Professeur Principal tâchera de placer votre enfant dans les villes ou possiblement il pourra être logé (famille, ami). Veuillez préciser ces villes sur le document joint : « Prise de connaissance de l'organisation PFMP ».

Dans le cas où votre enfant ne peut être logé par un proche sur le lieu de stage proposé, le lycée Stella fera le nécessaire pour vous proposer un logement (internat, résidence étudiante, apparthôtel, ...) et prendra en charge les loyers (participation de la Région et du Rectorat).

D'autre part, vous devrez fournir au lycée Stella les coordonnées d'un correspondant en Métropole (qui pourra être fourni par le lycée si nécessaire). Ceci afin d'avoir un interlocuteur privilégié lors du stage.

La participation financière de la famille :

La participation financière s'élèvera à **455 €** (soit 65€ par semaine). Elle devra être versée au lycée Stella avant le départ de votre enfant.

Vous devez également prévoir pour votre enfant une somme d'argent pour tous les repas et le transport, mais aussi des dépenses plus personnelles (estimation : 500 euros).

Après le stage, vous aurez droit à un défraiement pour ses repas et les transports (montants plafonnés à 12 euros par jour ouvré, soit 60€ par semaine). Votre enfant devra **conserver tous les tickets et factures**.
En cas de difficultés, vous pouvez solliciter une aide de l'assistante sociale du lycée Stella.

Ce sera un nouveau pas vers la **mobilité**, votre enfant sera alors **en autonomie** pendant toute cette période.

Une préparation personnelle et familiale est nécessaire :

- il sera éloigné de sa famille et de ses amis, ce qui peut être source de démotivation et de stress,
- il doit se préparer à découvrir un nouvel environnement, différent de sa maison et de son quartier,
- il sera confronté à l'hiver hexagonal et les conditions peuvent parfois être rudes : il faut prévoir des vêtements adaptés.

•

Si ce n'est pas acquis, il devra apprendre :

- à se déplacer seul avec les transports en commun, à pied ou à vélo,
- à faire ses courses et à préparer seul ses repas,
- à s'occuper seul de ses vêtements, du ménage et de son linge de maison,
- à vivre loin de ses proches,
- à se rendre seul chez le médecin (Assurez-vous d'être à jour sur le plan médical : carte vitale, mutuelle, vaccination).

Liste des documents

Ces documents doivent être remis dans la semaine de la rentrée scolaire 2023-2024
Avant le vendredi 18 Août 2023

Les documents sont à remettre en version **papier** au Professeur Principal

Copies des documents suivants à fournir :

- Copie pièce d'identité de l'enfant en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport,
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeur à La Réunion,
- Justificatif de domicile de l'hébergeur à La Réunion (facture EDF ou eau) de moins de trois mois avant la date prévue de départ prévue (**soit une facture après la date du 01 août 2023**),
- Dernier avis d'imposition (**avis d'impôt 2023 sur les revenus de 2022**),
- Livret de famille (**y compris la première page vierge après le dernier enfant**) ou un Extrait d'acte de naissance avec filiation,
- Copie de la pièce d'identité du parent figurant sur l'avis d'imposition,
- Attestation de droits ouverts de sécurité sociale (**doit couvrir la période de stage qui est prévu du 31 octobre au 15 décembre 2023**),

Imprimés suivants à retourner complétés et signés :

- Prise de connaissance de l'organisation PFMP,
- Décharge de responsabilité parentale,
- Attestation d'hébergement,
- Attestation sur l'honneur de rattachement fiscal (**doit être renseigné par votre enfant pour attester de son rattachement fiscal**),
- Questionnaire FSE (**doit être renseigné par votre enfant**),
- Attestation prise de connaissance LADOM (**doit être renseigné par votre enfant**).



académie
La Réunion
éducation
nationale



Prise de connaissance de l'organisation PFMP classe de PREMIÈRE AÉRO

À retourner signé avant le VENDREDI 18 AOÛT 2023 au Professeur Principal

Je soussigné(e),

nom-prénom du responsable légal :

responsable légal de l'enfant,

nom-prénom de l'enfant :

- certifie avoir pris connaissance de l'organisation de la période de formation en milieu professionnel du **31 OCTOBRE au 15 DÉCEMBRE 2023**.

Si mon enfant est inscrit à un stage en métropole :

- je m'engage à régler au lycée Stella la somme de **455 €** correspondante à la participation financière de la famille avant le départ en métropole,
- je liste ci-dessous, par ordre de priorité, les villes où mon enfant pourrait être hébergé durant le stage (sous réserve de trouver un lieu de stage dans les villes mentionnées) :
 - *ville 1* :
 - *ville 2* :
 - *ville 3* :
 - *ville 4* :

Cocher la case si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit inscrit à un stage en Métropole.

Date :

Signature du responsable légal

Décharge de responsabilité parentale (Transmettre au Professeur Principal)

Partie à remplir par le responsable légal

Je soussigné(e), Mme ou M. :
responsable légal de l'enfant :
élève de Bac Pro Aéronautique au lycée Stella, confie au Correspondant ci-dessous la responsabilité
de mon enfant pendant les périodes de formation en entreprise en métropole.

Correspondant :

Mme ou M. :
lien de parenté éventuel :

Fait à, le / /

Signature du responsable légal

Partie à remplir par le correspondant

Je soussigné(e), Mme ou M. :
domicilié à :
.....
tél :
mail :
m'engage à être le correspondant et l'interlocuteur privilégié de la famille de l'enfant :
.....
pendant ses stages en métropole.

Je m'engage à informer l'établissement scolaire de tout changement de situation de l'enfant.

Fait à, le / /

Signature du correspondant

Joindre :

- une copie de la pièce d'identité du responsable légal,
- une copie de la pièce d'identité du correspondant,
- un justificatif d'adresse du correspondant.

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT (À la Réunion)

Je soussigné(e) *NOM Prénom de l'hébergeur*

né(e) le à

déclare sur l'honneur héberger à mon domicile, depuis le

NOM Prénom de l'enfant

né (e) le à

à l'adresse suivante

.....

.....

Code Postal Commune

A, le

Signature de l'hébergeur :

Joindre les documents suivants de l'hébergeur :

- pièce identité
- justificatif de domicile **de moins de 3 mois avant la date de départ prévue**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RATTACHEMENT FISCAL

Je soussigné-e :

Nom:.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Date de naissance :.....

Inscrit-e dans l'établissement d'enseignement suivant :

.....

Atteste sur l'honneur être rattaché(e) au foyer fiscal pour l'année N (prioritairement) ou N-1 de :

Nom :.....

Prénom :.....

Fait pour valoir ce que de droit.

A: Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :



Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen ou par l'Initiative pour l'emploi des jeunes

Madame, Monsieur,

Vous participez à une action cofinancée par le Fonds social européen (FSE) ou l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). Le FSE et l'IEJ sont des instruments de l'Union européenne pour promouvoir l'emploi, la formation professionnelle et l'inclusion sociale.

L'Union européenne et la France se sont engagées à évaluer l'efficacité des actions financées par l'argent européen. Dans ce but, le règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 rend obligatoire la collecte de certaines données sur la situation de chacune des personnes qui participent à une action.

Les données recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné :

- A connaître l'évolution de votre situation personnelle entre le début et la fin de l'action,
- A évaluer l'utilisation de l'argent du Fonds social européen en France. Certains participants pourront être recontactés dans le cadre d'enquêtes plus approfondies.

Si vous voulez participer à l'action, vous avez l'obligation de fournir les données demandées, sauf pour les questions où il existe la possibilité de répondre « *Ne souhaite pas répondre / ne sait pas* ».

Nous vous prions de veiller à l'exactitude, à la précision et à la lisibilité de vos réponses.

Nous vous remercions de votre coopération.

Responsable du traitement :

Le Responsable du traitement des données collectées par ce questionnaire est la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels nationaux du Fonds social européen (FSE) et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) de 2014 à 2020.

Ministère du travail, DGEFP, sous-direction Europe et International, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP.

Destinataires des données :

Les destinataires de vos données sont les organismes chargés de la gestion du FSE et de l'IEJ en France ainsi que les autorités et services nationaux et européens chargés du contrôle de leur bonne utilisation.

Au sein de ces organismes et services, les agents ayant accès à vos données sont ceux qui ont besoin d'y avoir accès pour accomplir les missions qui leur sont confiées.

Enregistrement et conservation des données :

Les données recueillies vont être enregistrées dans le système d'information « Ma démarche FSE » par l'organisme mettant en œuvre l'action à laquelle vous participez.

Cet organisme a l'obligation de détruire ce questionnaire papier dès que les données qu'il contient auront été saisies dans le système d'information « Ma démarche FSE ».

Les données enregistrées dans le système d'information « Ma démarche FSE » seront conservées jusqu'au 31 décembre 2033 conformément aux obligations de contrôle et de conservation des données imposées par les règlements européens.

Vos droits :

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification concernant vos données. Pour l'exercer, veuillez contacter le Délégué à la Protection des données : protectiondesdonneesdgefp@emploi.gouv.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la Protection des Données, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Coordonnées du participant à l'entrée dans l'opération

NOM (en capitales) :

PRENOM (en capitales) :

Date de naissance : (jj/mm/année) Sexe : homme femme

Commune de naissance (avec code postal, 99999 si à l'étranger) :
.....

Adresse à l'entrée dans l'opération (n° et nom de rue) :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone (mobile) :

Numéro de téléphone (domicile) :

Courriel :@.....

ENCADRÉ RÉSERVÉ À LADOM

Nom de l'opération: LADOM - en mobilité pour des jeunes NEET

Date d'entrée dans l'action¹ (jj/mm/année) :

Date de début de la formation :

Question 1. Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération

Occupez-vous actuellement un emploi ? [Une seule réponse possible]

- 1a. Oui, un emploi de travailleur indépendant, chef d'entreprise 1b. Oui, un emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou +) 1c. Oui, un emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois) 1d. Oui, un emploi aidé (y compris IAE)
- Non → Si oui, passez directement à la question 2

1e. Si vous n'occupez pas d'emploi, **êtes-vous en formation, en stage ou en école ?**

- Oui
 Non

1f. Si vous n'occupez pas d'emploi, **recherchez-vous actuellement activement un emploi ?**

- Oui → 1g. Si oui, depuis combien de temps cherchez-vous ? : (nombre de mois)
 Non

Question 2. Quel est le plus haut niveau de diplôme atteint ou l'année d'études la plus élevée à l'entrée dans l'opération ? [Une seule réponse possible]

- 2a. Inférieur à l'école primaire, vous n'êtes jamais allé à l'école
 2b. Primaire, 6e, 5e, 4e, 3e (secondaire 1er cycle), Diplômé Brevet des collèges
 2c. Baccalauréat général (L, ES, S, A à E), technologique (F, G, H, STG, STI ...), bac Pro, CAP, BEP, seconde professionnelle (technique cycle court), brevet professionnel (BP) ; enseignement post-secondaire non-supérieur (capacité en droit, DAEU,...)
 2d. DEUG, BTS, DUT, écoles d'infirmières, licence (L3), maîtrise, Grande école, école d'ingénieur, de commerce, master (recherche ou professionnel) (M1, M2), DEA, DESS, doctorat,...

Question 3. Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap (allocation, pension ou carte d'invalidité...)?

- Oui
 Non

Question 4. Etes-vous allocataire de minima sociaux (RSA, allocation spécifique de solidarité, allocation aux adultes handicapés...)?

- Oui
- Non

Question 5. Etes-vous sans domicile fixe ou confronté à l'exclusion de votre logement ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Question 6. Un de vos deux parents est-il né à l'étranger ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Je soussigné, (prénom/nom), déclare sur l'honneur
l'exactitude des informations communiquées dans ce document.

Signature:

Attestation de prise de connaissance des conditions éligibilité à LADOM

Je soussigné(e), NOMPrénom

Date de naissance

Établissement.....

Section

ATTESTE

Avoir pris connaissances des conditions suivantes :

1- LADOM Réunion peut prendre en charge l'intégralité du prix du billet d'avion sur une compagnie aérienne régulière et en classe exclusivement économique (à destination de l'Aéroport national le plus proche en Métropole et d'un aéroport International pour l'Étranger). **Toute destination dont le billet est supérieur à 1500€ sera étudiée nominativement.**

2 – les bénéficiaires majeurs et mineurs (En Bac Pro/BTS/apprentis) sont ressortissants de l'Union Européenne, sous conditions de ressources (quotient familial via le REVENU FISCAL DE REFERENCE inférieur ou égal à 26 631 €).

3 – L'aide est attribuée à titre individuel à un résident obligatoirement rattaché à un foyer fiscal à **La Réunion** (en fournissant le dernier avis d'imposition).

4 – L'aide est valable 1 fois par année civile. **Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs d'aide à la mobilité (Continuité territoriale – Passeport Mobilité Formation ou Études) durant cette même année.**

5 – Toute demande de financement de PASSEPORT MOBILITÉ STAGE PRATIQUE devra impérativement contenir une copie de la carte d'identité ou du passeport valide le jour du dépôt des dossiers et couvrant la totalité de la période de stage et les délais de route.

6 – Les passeports devront impérativement être valides 6 mois après le retour de stage et muni de leur visa idoine.

Fait pour valoir ce que de droit, (fait en 2 exemplaires originaux 1 pour le stagiaire et 1 pour LADOM)

A.....

Le (JJ/MM/AAAA) :

(Signature du stagiaire)